

# Aucune réforme de l'accord du participe passé n'est prévue... pour l'instant

■ Il appartient au monde politique de décider s'il faut simplifier les règles qui entourent l'accord du participe passé.

Le coup médiatique fut un coup en or. Ce premier septembre, à l'heure de la rentrée scolaire, Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, deux anciens professeurs de français qui ont écrit le spectacle *La Convivialité*, relançaient dans différents médias l'idée de revoir les règles entourant l'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir.

Sur un sujet aussi polémique, la machine médiatique a démarré au quart de tour. Et cela jusqu'en France, les deux auteurs ayant rédigé pour le quotidien *Libération* une carte blanche sur la question. Le cœur de leur argumentation est de dire que la règle de l'accord du participe passé est l'une des plus artificielles de la langue française, et qu'elle peut, à ce titre, être interrogée. En Belgique, cette réflexion est déjà engagée. "La Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses instances linguistiques, envisage sérieusement d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir", soulignent-ils dans leur texte. Elle s'appuie pour cela sur les avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CLFPL) et du Conseil international de la langue française (Cilf). Elle suit aussi les recommandations d'André Goosse, successeur de Maurice Grevisse au Bon Usage, du groupe de recherche Erofa (Étude pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui), de la Fédération internationale des professeurs de français et de sa branche belge, de certains membres de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique, ainsi que des responsables des départements de langue, de littérature et de didactique du français de la plupart des universités francophones... Bref, du beau monde.

*"Un tel projet n'est pas sur la table du gouvernement, aucune réforme n'est programmée."*

Alda Greoli  
Ministre de la Culture (CDH)

L'avenir du participe passé appartient au politique

Interrogée lundi sur La Première, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) répondait que c'était "au Conseil de la langue française de se pencher là-dessus. Ce n'est pas à la ministre de débattre de cela."

Or, il se fait que le Conseil de la langue française a rendu un avis sur la question le 13 juin 2013, précise Dan Van Raemdonck, professeur de linguistique à l'U.L.B. et membre du Conseil. Il appartient donc désormais au politique, et à la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH) en particulier, de traduire, si elle le souhaite, cet avis dans un texte légal. Elle pourrait y inviter par exemple les profs à enseigner l'invariabilité du participe passé employé avec avoir, ou y rédiger un décret dit de "tolérance" qui permettrait aux professeurs de ne pas devoir sanctionner les élèves qui n'accorderaient pas ce participe.

Interrogée, la ministre Alda Greoli répond cependant "qu'un tel projet n'est pas sur la table du gouvernement, qu'aucune réforme n'est programmée, et que si cela devait se faire, cela devrait être discuté au niveau de la francophonie". Comme, pour l'heure, aucune instance au niveau de la francophonie n'existe pour encadrer de telles discussions, la réforme de l'accord du participe passé n'est pas près de voir le jour.

BdO



Ce mardi, le journal "Libération" revenait en Une sur le débat lancé par Arnaud Hoedt et Jérôme Piron.